

non de celle, intégrale et complète, d'un texte essentiel pour l'histoire économique médiévale. C'est, à la fois, énorme et... peu.

Pedro CHALMETA  
(Universidad de Zaragoza)

Gladys FRANTZ-MURPHY, *The agrarian administration of Egypt from the Arabs to the Ottomans*. Le Caire, I.F.A.O., 1986 (Supplément aux Annales islamologiques, cahier n° 9). XVII + 118 p.

L'ouvrage se divise comme suit : I. *Mahzūmī* treatise on agrarian administration (1. Assessment documentation, 2. Mechanisms of central control : personnel, liability and verification, 3. Text of *Minhāğ* /f<sup>os</sup> 165r<sup>o</sup>-169v<sup>o</sup>/ 4. Translation). — II. Exegesis and historical evolution of the system of agrarian administration (5. Exegesis and attestation of survey documentation in later narrative sources, 6. Assessment procedures in the earlier documents, 7. Assessment and collection personnel, 8. Land categories, 9. Tax terminology, 10. Methods of taxation and taxes rates, 11. Extant collection documentation and terminology, 12. Summary and conclusions). Bibliography.

Le plan d'ensemble de *Agrarian administration* suit une démarche cohérente ce qui, joint à un souci de clarté et à la volonté de procéder par étapes — dans un sujet passablement embrouillé — ne peut qu'impressionner favorablement le lecteur. Cette agréable sensation acceptée, vérifions si une analyse réfléchie la confirme.

Le projet est ambitieux : étudier huit siècles d'histoire de l'administration agricole égyptienne. En gros, tout s'appuie sur une seule assise de taille : le *Minhāğ* d'al-*Mahzūmī*, rédigé entre 566 et 576/1169-1181. Car, ne l'oublions pas, pour G.F.M. « elements of the system detailed ... were in place as much as 500 years before and 300 years after he wrote ». La démarche consiste donc à retrouver, en amont dans le temps, des précédents qui confirment et, en aval, des survivances qui prolongent al-*Mahzūmī*. *A priori*, cette approche semble légitime. Mais elle comporte aussi un risque de taille : « lire » les papyrus arabes en fonction de la réorganisation postérieure du *rawk/cadastre* d'al-*Afdal* et les documents mamlüks en fonction du précédent ayyūbide... *A priori* qui n'est pas forcément faux, à condition que l'interprétation de base du *Minhāğ* soit correcte. Mais, si par malheur, il s'avérait avoir été commis des contresens, nous serions devant un château de cartes. Car toute la construction repose en équilibre sur un point d'appui essentiel : le texte d'al-*Mahzūmī* (étayé, il est vrai, par le recours aux traités d'Ibn Mammātī et d'al-Nābulusī).

Cl. Cahen notait déjà en 1962<sup>1</sup> que « On n'a pas le droit d'extrapoler du temps de *Mahzūmī* aux siècles antérieurs, et des réformes ont pu avoir lieu. Mais on ne peut éluder la question, et elle oblige à une reconsideration générale du problème sur la base de toute la documentation accessible depuis les temps byzantins — puisque primitivement les Arabes ont plus ou moins entériné le système qu'ils avaient trouvé en fonctionnement — jusqu'à l'époque mamluke

1. « Contribution à l'étude des impôts... », p. 274-275.

— puisque nous avons là des sources d'informations relativement circonstanciées... mais la question doit être posée, à laquelle deux réponses seulement seront possibles : ou bien il y a à peu près stabilité du régime fiscal de l'Égypte d'un bout à l'autre du Moyen Âge, de Dioclétien à Sélim ou à Méhémet Ali; ou bien il y a eu des réformes profondes, et alors il faut en déterminer la date au moins approximative et les circonstances par un examen, non plus global mais chronologiquement stratifié, de la documentation disponible. »

G.F.M. a fait son choix. Elle a tablé sur le « continuisme » égyptien et a tout misé sur la permanence du régime décrit par le *Minhāğ*. C'est assez dire l'importance que revêt dès lors l'ouvrage d'al-Mahzūmī.

L'existence de ce texte est connue depuis 25 ans. Plusieurs chercheurs l'ont utilisé pour divers travaux, ont donné des études sur tel ou tel point (surtout les *Makhzūmiyyāt* de Cl. Cahen), mais sans publier le manuscrit. Les raisons en sont multiples. On ne dispose que d'un *unicum*, non complet et présentant des lacunes dans certains folios. Et surtout il s'agit d'un sujet fort difficile à cause de sa technicité, laquelle technicité, du fait de l'usage d'un vocabulaire spécifique, peut facilement induire à « surinterpréter » un terme, une expression...

Ne disposant pas d'un microfilm du *Minhāğ*, il m'est difficile de me prononcer sur l'édition des folios 165<sup>r</sup> à 169<sup>v</sup>. Par chance, l'édition partielle de ce traité par Cl. Cahen et Y. Rāğib<sup>1</sup> va nous fournir un point de comparaison. Et il se trouve que — différences orthographiques mises à part — je relève un certain nombre de divergences entre les deux éditions : paragraphe 1 ligne 3 de G.F.M. *bā'ir* face à la correction *šattānī* de Cahen-Rāğib; 2.1 *mağüb* ≠ *wuğüb*; 2.5 *al-la'na* ≠ *al-qatī'a*; 10.3 *iḍāfa fī waqt al-riyy* ≠ *aṣnāf fī waqt al-ladi*; 14.1 *al-munāwal* ≠ *al-mubārak*; 14.2 *bi-munāwal wa ya'udd* ≠ *al-ğadāwil wa ba'd*; 18.2 *ğarīda* ≠ *darība*; 19.2 *yahdīfuhā* ≠ *yahdimuhā*; 19.4 *badlahu* ≠ *badalahu*; 22.1 *al-misāḥa* ≠ *al-māsiḥ*; 23.2 *wa yasudd ... bi-hiṭṭa* ≠ *wa yašudd bi-haṭṭihī*; 30.7 *li-ādat al-sana* ≠ *li-imārat al-sana*; 30.15 *mudda āhiruhā* ≠ *āhira*; 31.1 *al-mankūra* ≠ *al-madkūra*; 31.5-6 *mā yağrī 'an hā...* 'an māl ≠ *mā yağrī al-hilāli 'an māl*; 31.12 *simsim quṭn aruz* ≠ *simsim aruz*. Divergences qui impliquent une interprétation différente des passages cités. Ce qui revêt une certaine importance puisqu'il est évident que *Agrarian administration* tourne autour et repose en fait essentiellement sur les données du *Minhāğ*. Incidemment, notons que certaines références de la traduction ne correspondent pas à celles du texte arabe : à la page 39, « P 28) » doit être replacé devant « He should order... » et à la page 42, « a) » doit précéder « What is collected ».

Laissant de côté les divergences de lectures — et d'interprétation — venons-en à l'étude proprement dite. D'un point de vue méthodologique, l'approche suit un ordre logique et procède par étapes. Pour essayer d'y voir un peu plus clair — dans un domaine terriblement compliqué — G.F.M. a eu recours à des textes administratifs provenant d'autres régions. Bien sûr, ce n'est pas l'Égypte, mais, si l'on a utilisé les *Mafātiḥ* d'al-Hwārazmī et le *Tahdīb* d'al-Azhārī, pourquoi avoir dédaigné le chapitre sur le fonctionnement du *dīwān* des *Ahkām* d'al-Māwardī (p. 357-358, 373-374) ainsi que ceux d'Ibn al-Farrā' (p. 244-245)? Malheureusement, la section sur les opérations du *dīwān* manque dans le manuscrit du K. *al-Harāğ wa ṣinā'at al-kitāba* de

1. Cf. mon compte rendu p. 122.

Qudāma b. Ḍa'far publié par al-Zubaydī (Bagdad, 1981), ce qui aurait pu permettre d'esquisser une évolution comparative avec les provinces centrales de l'empire 'abbāside.

Dans un domaine où les dictionnaires ne donnent que des définitions assez vagues, on ne peut qu'approuver le fait d'avoir donné un glossaire (p. 43) et une « tax terminology » (p. 87-90, 101-107). Signalons cependant que l'inclusion (p. 103) de *kayl* semble un peu superflue. Il manque un titre essentiel dans la bibliographie : Cahen Cl., « Al-Makhzūmī et Ibn Mammātī sur l'agriculture égyptienne médiévale », *Annales Islamologiques* XI, 1972, p. 141-151.

Les quelques réserves formulées (surtout celles ayant trait à l'édition du texte) pourraient laisser entendre que ce travail est susceptible d'une meilleure réalisation matérielle (cf. des incohérences de transcription, dues à l'imprimeur?). Par contre, on ne saurait qu'approuver la méthode suivie, les recherches effectuées dans les papyrus et autres documents de différentes époques pour éclairer certains passages ambigus, le souci de présenter un essai d'interprétation et de systématisation du fonctionnement médiéval de la machine administrative égyptienne. De ce point de vue, de telles monographies constituent les jalons nécessaires pour une meilleure compréhension d'un phénomène essentiel pour connaître et mieux comprendre la base agricole et économique de l'Égypte médiévale. Et on se doit d'attendre la suite annoncée par G.F.M. car, « The interrelationship of fluctuations in the implementation of the procedures, with cyclical changes in the fortunes of Egypt, only touched upon in this study, will be the subject of a separate study of the agrarian history of Egypt from the Arabs to the Ottomans. It will examine the issues of resident vs. alien landholders, civilian vs. military landholders, the central government's control and interest in commercial crops and consequent effects on the labor force the soil and the economy, and the relative importance of foreign trade in Egypt's agrarian-based economy. »

Pedro CHALMETA  
(Universidad de Zaragoza)

Muhammad Muhammad AMĪN, *Les waqfs et la vie sociale en Égypte (648-923/1250-1517), étude de documentation historique* (en arabe). Le Caire, Dar al-Nahḍa al-'arabiyya, 1980. 24 × 17 cm, 462 p.

Nelly HANNA, *An urban History of Būlāq in the Mamluk and Ottoman Periods*. Le Caire, I.F.A.O., 1983 (Supplément aux Annales Islamologiques, cahier n° 3). 27,5 × 20 cm, 112 p.

L'étude des *waqfs* est maintenant entrée dans les préoccupations des historiens du monde musulman. On voudrait présenter ici deux publications importantes dont nous n'avons pas encore parlé et qui donnent des exemples de l'utilisation possible des documents de *waqf* pour compléter nos connaissances sur l'évolution de la société musulmane à la fin de l'époque médiévale et au début des temps modernes. Le premier, dû à Muhammad Muhammad AMĪN, qui a rédigé le Catalogue des actes de *waqfs* publié à l'I.F.A.O., est une revue générale de tous les types de renseignements qu'apportent les *waqfs* égyptiens d'époque mamluke. Le second